

APPEL À PROJET - 2022
POUR UNE INSTALLATION ARTISTIQUE DURABLE
SITE DES FONDS
PARC AGRICOLE ET CULTUREL DE VERNAND



PARC AGRICOLE
& **CULTUREL**

ferme de VERNAND
association POLYCULTURE

le projet de parc agricole et culturel de Vernand porté par l'association Polyculture est soutenu par :



L'objectif premier du parc agricole et culturel de Vernand est de tenter de créer de nouveaux paysages nourriciers, écologiques et partagés, au sein de sociétés devenues majoritairement urbaines.



Association Polyculture

2378 Chemin de Vernand
42470 Fourneaux
Loire (42) / France
contact@polyculture.fr
www.polyculture.fr
(site internet en travaux)

1.1

Contexte général de l'appel à projet

1.1.1 Présentation de la Ferme de Vernand

La ferme de Vernand est une ferme de polyculture élevage et se trouve dans le Nord du département de la Loire, à 60 km de Lyon et à 20 km de Roanne. Elle élève des moutons et des vaches de races rustiques pour la production de viande et commence à produire depuis 2020 des céréales panifiables. Des arbres fruitiers sont également plantés tous les ans au sein des pâturages. Elle est en agriculture biologique depuis 1992 et valorise l'ensemble de ses productions en vente directe depuis 1989 (marché hebdomadaire de Roanne et vente par caissettes aux particuliers dans un rayon de 70 km). La ferme fait actuellement vivre deux personnes à temps plein et emploie deux personnes à temps partiel. La ferme fait aussi l'objet depuis 2006 d'un projet d'architecture et de paysage dans le but d'affirmer un espace agricole productif vivant, porteur d'images contemporaines et pleinement ouvert à d'autres appropriations et investissements. Cette démarche a amené à la définition progressive d'un parc agricole prenant essentiellement forme aujourd'hui sur le site principal de Vernand.

Lien vers le site de la ferme : www.vernand.net

1.1.2 Présentation de l'association Polyculture

L'association Polyculture est née en 2008 de la rencontre entre les agriculteurs et des clients de la ferme issus notamment du milieu artistique, désireux de construire ensemble un événement autour de celle-ci. L'association compte actuellement une cinquantaine d'adhérents et regroupe 80 bénévoles lors des événements plus importants. L'objectif est aussi de promouvoir l'art contemporain en milieu rural à travers un espace agricole ouvert. Cette dynamique s'est depuis 2009 concrétisée par la mise en place d'un cycle d'art contemporain pensé pour être un moment marquant de créations et d'échanges à partir du site de Vernand. Dans ce cadre, le propos est d'inviter à porter un autre regard sur un site agricole contemporain par le détournement artistique de ses différents espaces et d'en permettre de nouvelles formes d'appropriations et d'imaginations.

Lien vers le site de l'association : www.polyculture.fr (site internet en travaux)

1.1.3 Présentation du projet de parc agricole et culturel

Dans le prolongement de cet historique l'intention de la ferme de Vernand et de l'association Polyculture est de porter désormais clairement l'installation progressive d'un parc agricole et culturel. Celui-ci vise à penser la transformation de la ferme en un lieu à la fois nourricier, environnemental et partagé, porteurs de nouvelles images, représentations et pratiques de l'espace rural et agricole.

Le projet prévoit ainsi de renforcer les pratiques agroécologiques déjà engagées (agroforesterie, travail du sol sans labour, autonomie alimentaire, pâturage tournant, etc.). Dans le même temps, il vise à permettre une ouverture plus grande du site et à donner à lire les paysages et milieux agricoles qui le composent. Un parcours principal et permanent relié à un chemin de randonnée public limitrophe sera dans ce sens mis en place d'ici 2022 à 2023 et permettra de traverser le site de la ferme. Sur ce parcours seront installées d'ici 2024 quatre installations artistiques majeures pensées pour être durables dans des lieux emblématiques. Deux installations sur ces quatre ont déjà été réalisées, la première en 2020 (Cycle suspendu de Clément Richeux sur le site de l'étang rond), la seconde en 2021 (Etre étang de Christophe Gonnet sur le site de l'ancien étang envasé). Enfin une programmation artistique sera toujours organisée par l'association autour de ce projet avec un événement annuel minimum de forme différente en fonction des années (« un dimanche à Vernand », « Cycle polyculture », etc.).

Ce projet, porté par l'association Polyculture, est soutenu et accompagné par la Communauté de Communes (CoPLER), la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Fond de la Vie Associative (FDVA) et bénéficie d'un financement européen LEADER (Leader Roannais en lien avec la Région Auvergne Rhône-Alpes). Il a reçu le Prix Spécial du Paysage en 2016 décerné par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en lien avec la Ferme de Vernand et l'agence Fabriques Architectures Paysages).

Il se réalise également en partenariat avec d'autres associations locales (Fablab Chantier Libre, autres structures culturelles, etc.).

1.2

Description générale de l'appel à projet

1.2.1 Déroulement des années 2021-2022

Contexte général :

Les années 2020-2022 sont consacrées à la finalisation de l'aménagement du parcours et de la mise en place d'une signalétique associée.

Une journée festive aura lieu le 28 mai 2022 avec une sortie de résidence de la Compagnie de Théâtre BAO ACOU (création initiée en 2019).

Contexte du projet :

Le présent appel à projet a vocation à choisir 1 œuvre plastique ou architecturale qui prendra place dans un lieu pré-défini sur le parcours (cf 2.4). L'intervenant retenu débutera son travail de création au printemps 2021, le projet devant être réalisé avant la fin de l'année (cf 2.7). Cette œuvre devra perdurer au moins jusqu'en 2025 (cf 3.6), sachant que l'ouverture du parcours permanent du Parc Agricole et Culturel de Vernand est programmée pour 2022/2023.

1.2.2 Intervenants

Ce présent appel à projet est ouvert aux artistes plasticiens, architectes, paysagistes, designers, etc, individuels ou collectifs, ayant une expérience solide, nationale ou internationale, mais est également ouvert à de jeunes praticiens.

1.2.3 Objectif du projet

L'objectif du projet est de proposer une intervention durable qui prendra place à proximité du parcours futur du parc agricole et culturel. Celle-ci sera d'accès permanent et libre au public.

L'important est de proposer un projet unique et spécifique qui soit pensé avant tout en rapport au contexte du Parc Agricole et Culturel de Vernand, à la fois lié au lieu précis choisi et en rapport d'une manière ou d'une autre à la question plus large d'une agriculture écologique et des paysages associés, du nourricier et de la ruralité.

Les projets qui ont déjà été réalisés ou conçus pour un autre lieu ne seront pas acceptés.

1.2.4. Formes d'intervention et lieu d'intervention

Le lieu d'intervention prévu a été défini par l'association et est celui « des fonds ». Le projet proposé sera une œuvre plastique, architecturale et/ou paysagère qui devra être compatible avec la ferme, ses fonctionnements, ses contraintes, le respect des lieux et du vivant (autant végétal qu'animal), en relation avec l'échelle du paysage et en cohérence avec le parcours prévisionnel, et ne pas présenter de risques pour le public. Chaque candidat peut proposer uniquement un projet en rapport avec le lieu et les thématiques précitées (*des précisions complémentaires sur le site, ses usages et ses contraintes sont apportées dans le chapitre 2 de ce présent document*).

1.2.5. Dossier de candidature

Les candidatures sont à remettre jusqu'au **lundi 15 novembre 2021** inclus.

Le dossier de candidature devra parvenir par mail à contact@polyculture.fr ou par courrier postal à Association Polyculture, 2378 Chemin de Vernand 42470 Fourneaux (si envoi papier, merci de prévoir de joindre également le dossier sur clé USB ou CD, si souhait de retour papier merci de fournir une enveloppe timbrée).

Les dossiers devront comprendre :

- > **une note d'intention de projet (maximum 4 A4) avec au moins une illustration visuelle de l'œuvre projetée (perspective, esquisse à main levée, photos de maquette et/ou photomontage par exemple, etc.)** indiquant :
 - **le rapport au lieu et aux thématiques associées**
 - **les matériaux utilisés, techniques et moyens de mise en œuvre prévus, avec dimensions et explications détaillées.**
- > **un calendrier prévisionnel de l'avancement du projet et de sa mise en œuvre entre mai et décembre 2020 (avec demande d'aide bénévole ou non, cf.1.3.4)**
- > **une liste de références récentes illustrées ainsi qu'un CV (et/ou lien vers site internet)**
- > **statut (maison des artistes, AGESSA, auto-entrepreneur, libéral, etc.) avec n° d'enregistrement auprès des organismes sociaux (n° SIRET, APE, etc.).**

Les photographies présentes dans ce document peuvent être demandées en bonne résolution par mail à contact@polyculture.fr

1.2.6. Sélection du projet

Le projet sera choisi par la commission artistique de l'association **le samedi 27 novembre 2021**, composée d'adhérents, de représentants de la ferme, d'agriculteurs et de professionnels du secteur artistique.

La commission technique de l'association intervient également dans le choix final pour valider la faisabilité du projet par rapport aux contraintes de la ferme, du site et du parcours.

La sélection se fera sur la pertinence du rapport au lieu, au sujet et thématiques associées (agriculture écologique, nourricier, ruralité, paysage, etc.), à la faisabilité technique et respect écologique, à la qualité de présentation du projet et aux références présentées.

L'intervenant ou le collectif retenu sera informé par courriel avant la fin du mois de décembre 2021. La commission se réserve le droit de demander des précisions complémentaires aux candidats si elle le juge nécessaire.

1.2.7. Calendrier

Le travail de réalisation pourra ensuite débiter **à partir du mois de mai 2022 pour se terminer au plus tard au 31 décembre 2022**. Durant cette période, l'intervenant ou le collectif organisera son temps de travail sur le site en concertation avec les représentants de la ferme et les membres de l'association, et notamment avec la commission technique.

1.3

Conditions générales

1.3.1. Bourse

L'intervenant ou le collectif retenu bénéficiera d'une bourse totale d'une valeur de 8 000 € TTC. L'intervenant doit pouvoir justifier d'un moyen de facturation (numéro de SIRET). Cette bourse ne constitue ni un contrat de travail ni le cadre d'une relation employé-employeur et n'ouvre droit à aucun droit à la sécurité sociale, au chômage ou à la retraite. Il incombe à l'intervenant de se garantir ses droits sociaux. Cette bourse devra permettre à l'artiste de pourvoir financièrement à l'ensemble des dépenses en rapport avec le projet (coûts de production, matériaux, déplacements, charges, etc.).

La bourse sera versée en trois temps : 2000 € au démarrage du projet, 4000 euros en septembre 2022 et 2000 € à la livraison de l'œuvre au plus tard le 31 décembre 2022. Chaque versement fera l'objet d'une facturation intermédiaire.

1.3.2. Communication

L'association s'engage à mettre en œuvre la promotion de l'œuvre réalisée et de son auteur (site internet et réseaux sociaux, signalétique, documentation, presse, etc.).

1.3.3 Statut des installations

En tant que production « in-situ », l'œuvre produite sera attachée à son site et inaliénable. L'intervenant ou collectif s'engagera également à faire mention, en cas d'utilisation de l'image de l'œuvre produite, du lieu, de la date et du contexte de sa création (« parc agricole et culturel de Vernand, association Polyculture »). L'intervenant ou collectif autorise l'association à prendre des clichés des œuvres (achevées ou en cours de réalisation) et éventuellement de sa personne. L'intervenant ou collectif autorise également l'association à diffuser et à reproduire ces clichés sans limite de dates, dans les limites fixées par le code de la propriété intellectuelle. L'association s'engage alors à faire mention du titre de l'œuvre et de son auteur.

1.3.4 Technique

L'intervenant ou le collectif devra prévoir son matériel et être autonome dans son travail. **Il devra aussi être autonome dans ses déplacements et ses trajets jusqu'à la ferme (nécessité d'une voiture).**

L'intervenant pourra demander à être aidé dans la mise en œuvre de sa réalisation par les membres de l'association ou par des bénévoles (notamment de la commission technique) dans la limite des disponibilités et des contraintes de la ferme (ces demandes devront être formulées au moins un mois avant).

L'œuvre produite ne devra présenter aucun danger, tant lors de sa mise en œuvre que pour son accès au public. Elle devra être autonome en fonctionnement et en gestion.

Enfin pour le démontage éventuel à l'issue de l'année 2025, celui-ci sera évoqué avec l'intervenant ou le collectif en fonction de la nature de l'œuvre et de la situation des deux parties à ce moment-là.

1.3.5 Assurance

L'intervenant ou le collectif devra disposer d'une assurance responsabilité civile ou professionnelle. L'association dispose d'une assurance qui couvre sa responsabilité d'organisatrice de l'événement vis-à-vis du public visitant le parcours.

1.3.6 Pérennité

L'œuvre réalisée devra être prévue pour se maintenir au minimum jusqu'en 2025 inclus. L'attention est attirée sur le fait que l'œuvre sera soumise aux conditions extérieures. Si un vieillissement «normal» en fonction des matériaux est bien sûr prévisible, la structure devra conserver son intégrité et sa stabilité.

Une œuvre pourra cependant être conservée plus longtemps sans limite de date en accord avec son auteur, à condition qu'elle n'entrave pas le fonctionnement de la ferme, qu'elle se maintienne dans un état satisfaisant et ne présente pas de caractère dangereux pour les occupants de la ferme, les animaux ou les visiteurs.

L'association et la ferme se réservent également la décision de la conserver ou non après 2025 si celle-ci ne répond pas aux conditions précédentes après information préalable de l'auteur.

1.3.7 Hébergement et restauration

Pendant les périodes de réalisation sur le terrain, l'intervenant ou collectif devra être autonome en déplacement, restauration et hébergement (l'artiste ou le collectif pourront demander à être logés chez des personnes de l'association, sous réserve de disponibilités et de durée).

La réponse à l'appel à projet vaut acceptation de l'ensemble des conditions décrites.

Pour toute information complémentaire sur l'appel à projet vous pouvez contacter l'association à cette adresse : contact@polyculture.fr

Attention, ce site est aujourd'hui dans un pâturage à vaches et non accessible du fait de la présence possible des troupeaux. Si des personnes souhaitant répondre à l'appel à projet veulent se rendre sur place merci de contacter au préalable l'association par mail.

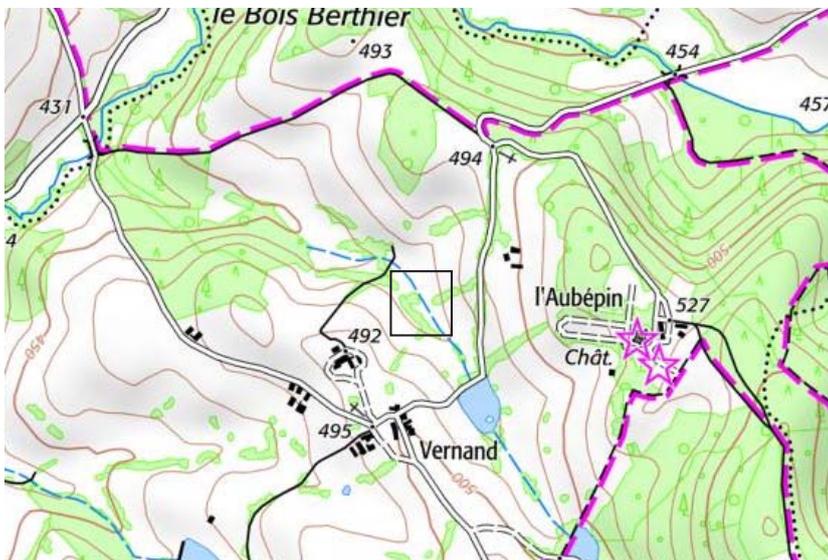
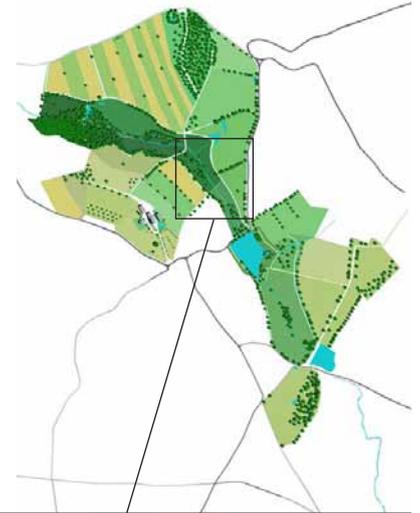
Le lieu de l'installation / les fonds

2.1

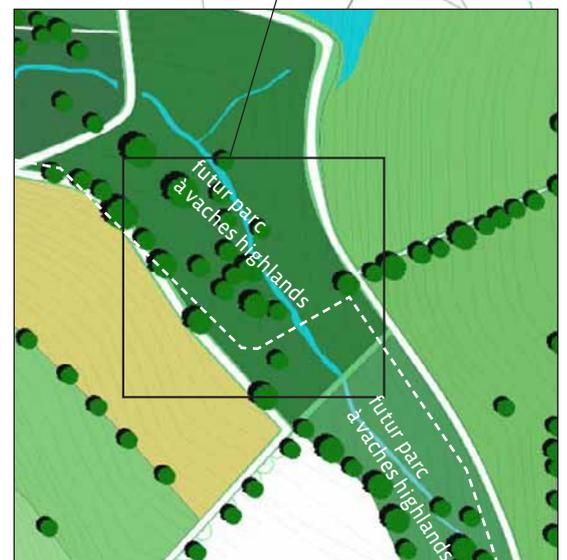
Présentation générale du site

Le site proposé se trouve autour d'un bosquet humide situé dans les prés de fonds de vallée. Ce bosquet est bordé par le ruisseau le Nand qui prend sa source 2 kilomètres en amont. Ces fonds de vallée sont constitués d'alluvions et d'argiles accumulés par l'érosion qui contrastent avec les versants granitiques beaucoup plus séchants qui les encadrent.

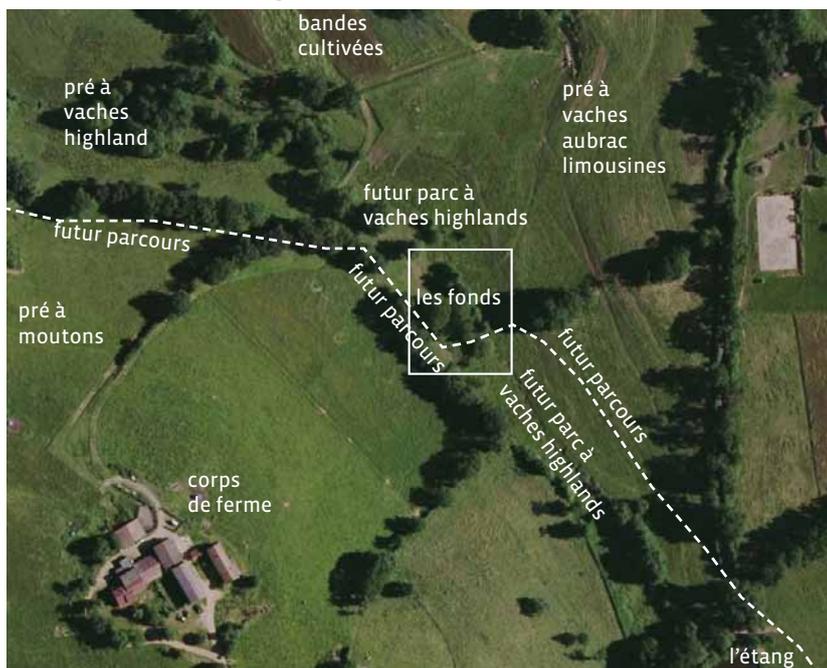
Ce site se trouve actuellement dans un grand pâturage à vaches limousines et aubrac. Il est prévu en 2022 de diviser ce pré pour consacrer la partie de fond de vallée aux vaches highland. Le site de projet sera alors à la jonction de deux petits parcs à vaches highland d'un hectare chacun environ. Le parcours suivra passera alors entre ces deux petits parcs pour passer d'un versant à l'autre, et rendra ainsi accessible cet espace pour les piétons.



Situation sur la carte IGN 1.25000°



Situation au sein du parc agricole et culturel



Situation sur la photographie aérienne

2.2

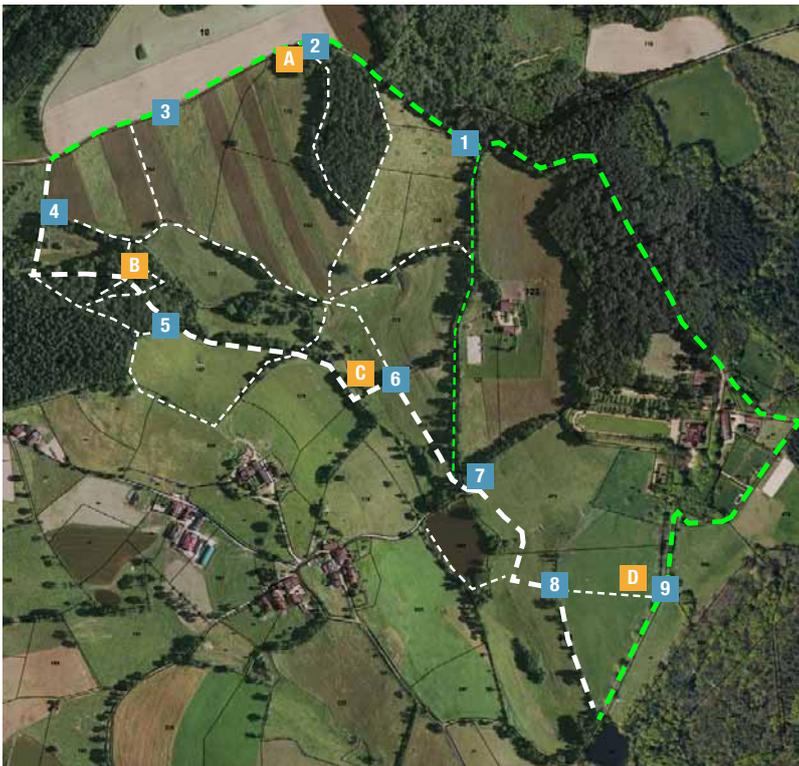
Situation sur le futur parcours permanent et configuration

Le site proposé (site C sur la carte ci-contre) se trouve au sein de l'entité des fonds de vallée, qui regroupera à terme uniquement des pâturages humides pour les vaches highland cattle plus adaptées à ce type de milieu. Il se trouve au coeur de la ferme et dans la partie centrale du parcours qui sera ouvert à l'horizon 2022/2023.

Sur ce futur parcours, les visiteurs traverseront avant un pâturage à moutons, puis ici le fond de vallée avant de rejoindre le versant nord et l'étang plus au sud.

Ils longeront alors une haie haute arbutive et arborée puis traverseront cet espace plus fermé avant de rejoindre et de longer sur le rive nord des pâturages à vaches plus secs.

Cette traversée sur ce milieu humide et sur le ruisseau impliquera un système de passage en pontons pas encore réalisé à ce jour (passage sur planches ou autre moyen).



- 1 emplacements des panneaux thématiques
- A emplacements des installations artistiques
- parcours principal sur parties privées
- parcours principal sur parties publiques
- parcours secondaire sur parties privées
- parcours secondaire sur parties publiques

Situation sur le parcours prévisionnel (fin de réalisation 2022-2023) / Emplacement C



Vue en arrivant depuis le nord-ouest



ruisseau et fond de vallée humide

futur parcours permanent

site de projet



Vue en arrivant depuis l'étang au sud-est



ruisseau

futur parcours permanent

site de projet



Vue depuis la route communale à l'est



corps de ferme

futur parcours permanent

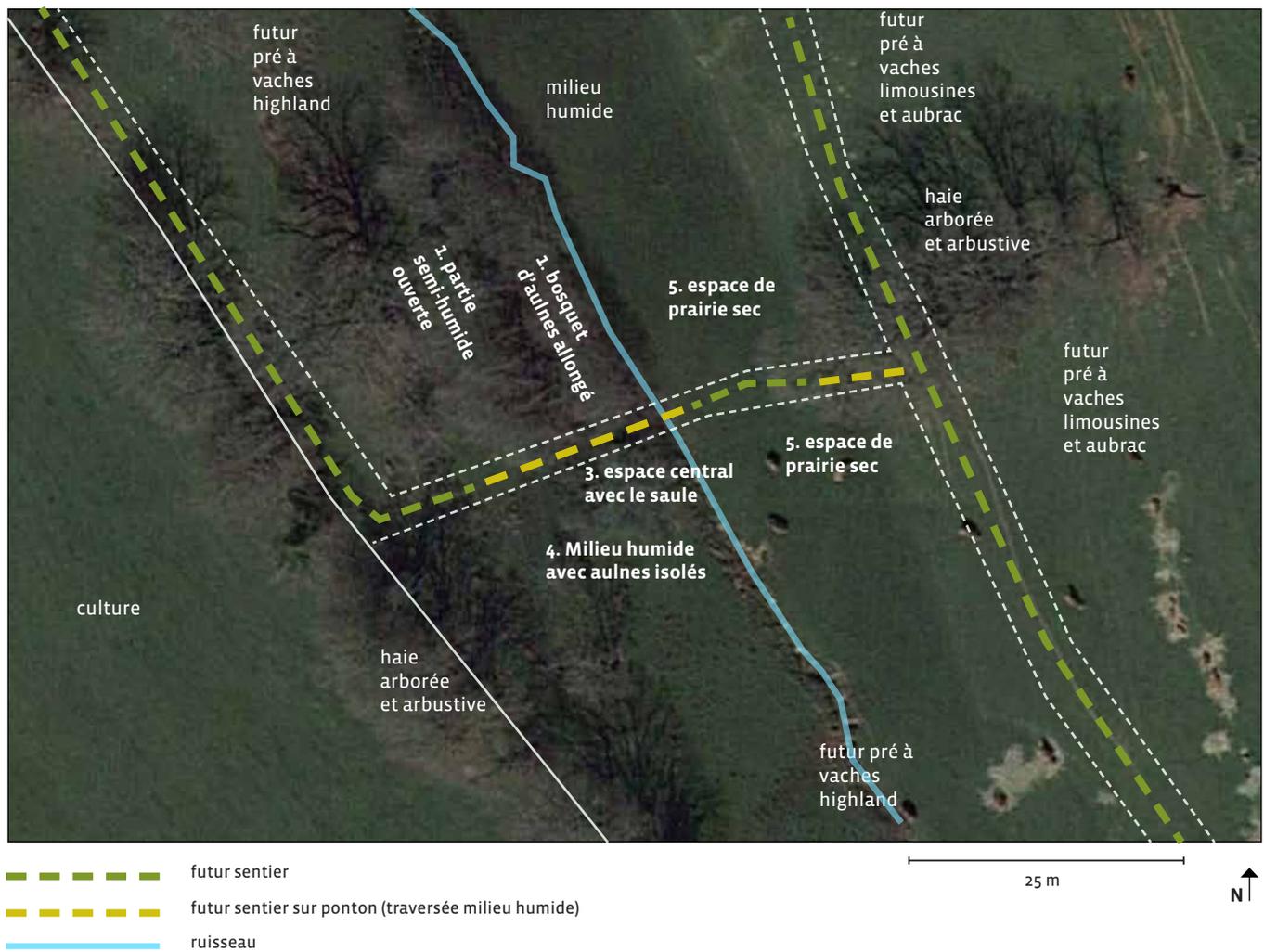
site de projet

2.3

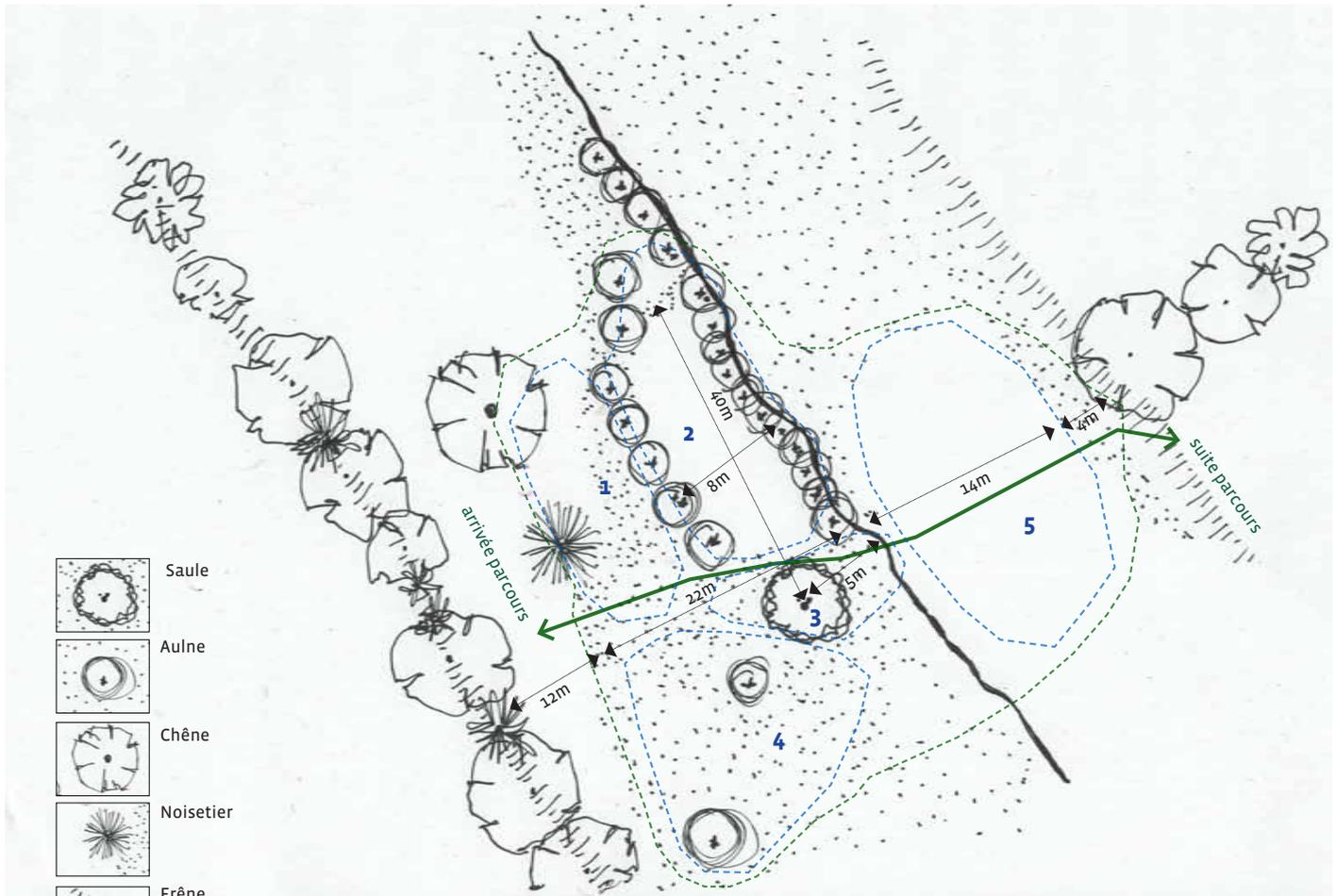
Données techniques

L'ensemble du site fait 2500 m² environ (40m de large pour 60m de long environ). Il est composé de différents milieux avec des parties plus humides, certaines boisées, d'autres plus ouvertes, et quelques arbres parfois isolés. On peut ainsi dissocier 5 espaces intérieurs au site (numérotée sur le plan ci-dessous et page suivante) :

1. une **partie semi-humide au nord-ouest**, bordée à l'est par les aulnes, à l'est par un noisetier en cépée (vieillissant) et un chêne
2. un **bosquet d'aulnes de forme allongé** (à l'est le ruisseau passe aux pieds des aulnes). Cet espace est globalement sec.
3. un **espace central marqué par un saule remarquable et le passage sur le ruisseau** (espace semi-humide)
4. un **milieu humide au sud** avec 2 aulnes isolés
5. un **espace de prairie sec à l'est** avec une partie humide étroite contre le versant

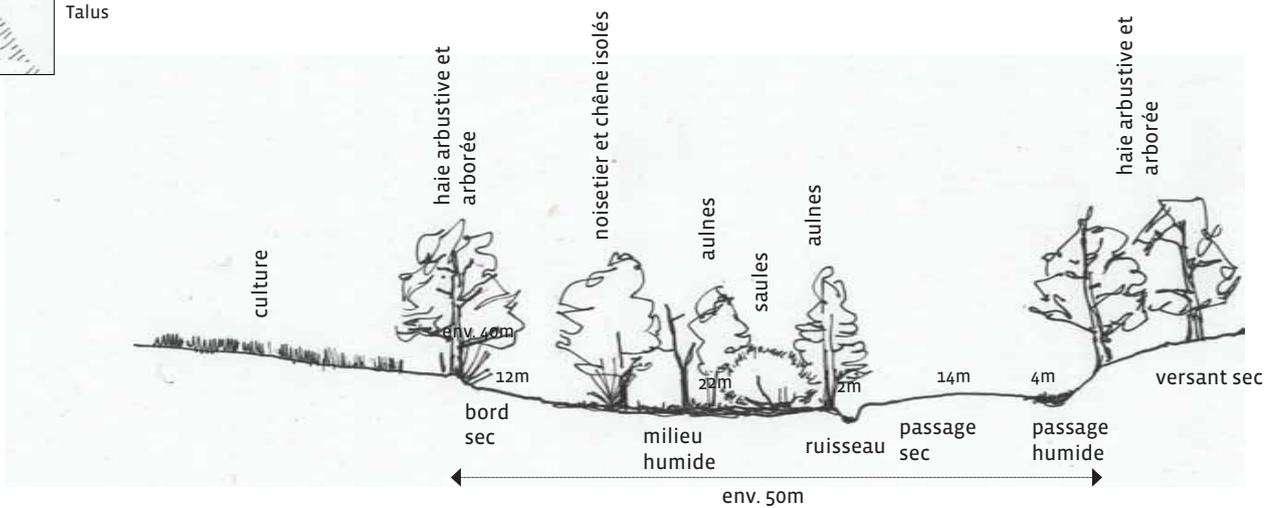


Plan général du site



← → future traversée envisagée (avec système pontons sur parties humides)
 - - - - - périmètre projet possible (approximatif)
 1 différents espaces intérieurs aux sites (décrits page précédente)

Plan de principe du site / Etat des lieux



Coupe transversale de principe (ouest-est)

Vues sur les cinq espaces intérieurs du site depuis la future traversée



1. L'espace semi-humide ouvert au nord-ouest



2. Le bosquet d'aulnes



3. Le saule dans l'espace central



4. L'espace humide ouvert au sud avec les 2 aulnes isolés



5a. L'espace sec et humide à l'est en regardant vers le sud



5b. L'espace sec et humide à l'est en regardant vers le nord



Usages et particularités du site

Ce site se trouve dans les fonds de vallée et sera voué à courte échéance au pâturage des vaches highlands. Il sera donc un lieu d'observation privilégié de ces troupeaux (entre 6 et 8 vaches présentes sur la ferme en fonction des années).

Un pâturage tournant est pratiqué, les vaches highlands profiteront dans ces fonds de vallée de 5 prés de 1 hectare environ chacun. Elles seront ainsi présentes dans ces prés ponctuellement, les temps de repos où les animaux ne sont pas présents pouvant être longs. Ce principe de rotation du pâturage permet de ne pas exercer de pression trop forte sur le milieu, de laisser à l'herbe le temps de repousse, et de limiter le parasitisme (au-delà de 15 jours à 3 semaines de repos les parasites présents ont plus de difficultés à se développer et à assurer leur cycle).

Enfin ce milieu est très riche en termes de flore et de faune. On rencontre à la fois des arbres spécifiques de ce milieu sur la ferme (aulnes glutineux, saules), une végétation basse humide (carex, joncs, menthe, poivre d'eau, etc.), des batraciens, insectes et oiseaux nombreux.

Contraintes techniques

L'espace d'intervention est adaptable mais devra cependant se contenir dans le périmètre indiqué dans le plan p.11.

Ce passage marquera la séparation entre deux prés à vaches highlands, ils sera donc bordé de clôtures électrifiées de part et d'autre pour protéger les visiteurs des animaux. **Si un accès est mis en place pour l'installation, il devra intégrer dans sa conception ce système de clôture** pour toujours empêcher les vaches de venir sur ce passage (de 1m de large minimum).

Ce passage entre les deux versants sera aussi ponctuellement sur pontons (dans les deux parties humides traversées, l'une à l'ouest de 22m de long, l'autre à l'est de 4m de long). Il est prévu que ce ponton soit réalisé par l'association (qui sera adapté en fonction de l'installation choisie), mais l'intervention peut intégrer ce système de ponton entièrement ou partiellement, ou en faire l'objet d'une partie de l'intervention.

L'intervention pourra donc soit :

- **être reliée au passage avec un accès protégé des troupeaux** (bien prévoir donc que l'installation aussi devra intégrer le système de clôture (fil électrifié) ou être suffisamment solide pour faire clôture (empêchement du passage des bêtes sur 1,1 m minimum de hauteur, résistance au grattage des animaux, éviter toute blessure ou risque pour les vaches)
- **être séparée du passage et donc non accessible**, à ce moment-là bien prévoir qu'elle puisse résister aux vaches et ne pas entraîner de risques pour elles (empêchement du passage des bêtes sur 1,1 m minimum de hauteur, résistance au grattage des animaux, éviter toute blessure ou risque pour les vaches).

Enfin ce milieu étant un milieu humide et sensible, il faudra à la fois bien veiller à la portance de l'installation et l'utilisation de moyens et matériaux écologiques et n'entraînant pas d'impacts sur le milieu à court comme à long termes.



Les vaches highland dans les fonds de vallée

2.4

Photographies complémentaires du site



1. Vue sur le bosquet depuis le sud-ouest

bosquet
d'aulnes

milieu humide
ouvert

saule isolé

aulne isolé

aulne isolé

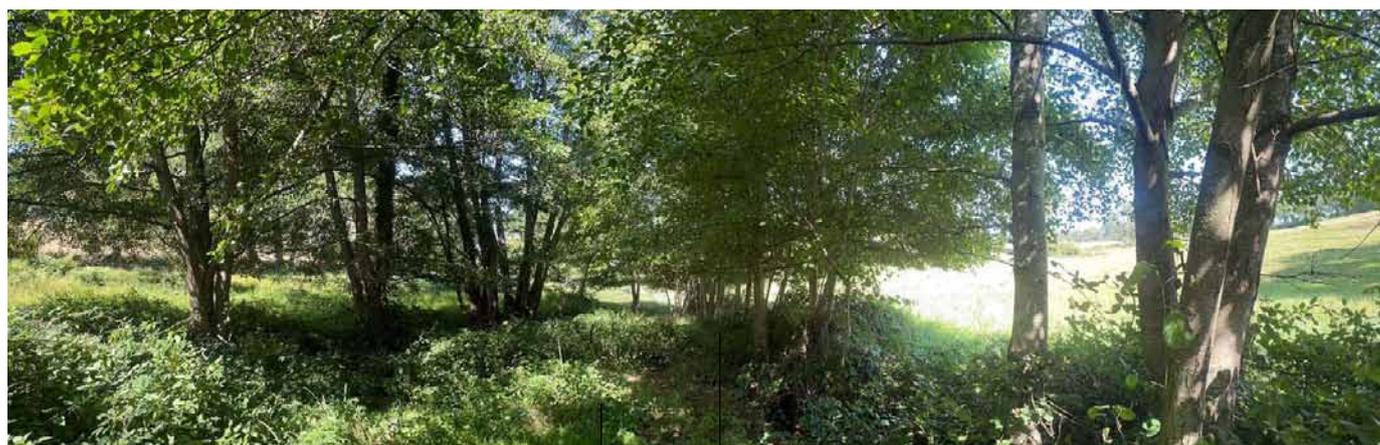


2. Vue sur le bosquet depuis le sud-ouest

bosquet
d'aulnes

milieu humide
ouvert

saule isolé



3. Vue intérieure du bosquet d'aulnes en regardant vers le nord

partie
intérieure
plus sèche

bosquet
d'aulnes





4. Vue à l'intérieur du bosquet vers le sud

partie intérieure plus sèche

aulnes



5. Détails sur le saule à l'intérieur du bosquet



saule



6. Vue depuis l'intérieur du bosquet vers le sud-ouest

milieu humide ouvert



haie arbustive et arborée

haie arbustive et arborée



7. Vue sur le site depuis le sud-est

partie sèche

saule

bosquet d'aulnes

partie humide



8. Vue sur le site depuis le sud

partie humide

ruisseau

partie sèche

partie humide

haie arbustive et arborée

haie arbustive et arborée



9. Vue sur le site depuis le sud

saule

ruisseau



Les installations artistiques réalisées

3.1

A. Cycle suspendu / Clément Richeux (2020)



Ce lieu qu'est l'Étang Rond constituait autrefois un réservoir d'eau, avec la biodiversité qu'il implique.

Aujourd'hui à sec, il devient ici le théâtre d'un système à la fois archaïque et sophistiqué, destiné à alimenter un abreuvoir pour une partie des besoins du bétail qui pâture cet espace.

Un système d'irrigation emprunt d'absurdité et de complications aléatoires...

Un jeu de cause à effet, dépendant du facteur météo.

Par un principe de récupération d'eau pluviale, stockée puis pompée vers un second réservoir grâce à une éolienne, ensuite libérée par la main de l'Homme pour déclencher un signal sonore et, enfin, alimenter en eau un abreuvoir au sol...

« Il vaut mieux pomper même s'il ne se passe rien plutôt que de risquer qu'il se passe quelque chose de pire en ne pompant pas »

Les shadoks

Clément Richeux, né en 1996 et originaire de la région de Rennes, est diplômé des Beaux-Arts de Nantes. Il détourne objets et matériaux pour réaliser des mécanismes à la fois rudimentaires et élaborés, des machines absurdes pour questionner notre rapport aux technologies ainsi que notre condition climatique.



B. Etre étang / Christophe Gonnet (2021)



L'étang envasé du parc agricole de Vernand est un lieu hors du commun dont l'attrait, le mystère, la fragilité et la poésie de l'espace, ont été observés, préservés et mis en valeur depuis déjà de nombreuses années par ses habitants. Cet étang ne se perçoit aujourd'hui d'aucun contour précis. Il se niche au pied d'une pente boisée, se dissimule au creux de pâturages, se découvre entre les troncs de grands aulnes penchés, et disparaît parfois au milieu des orties et des bouquets de saules.

L'intervention artistique proposée ici se limite donc à la création d'un fil de passage hors sol qui emmène le visiteur au travers du site en le préservant des multiples contraintes, autant qu'elle limite le site des traces de ce passage.

L'expérience du dispositif et l'appréhension de l'espace sont avant tout individuelles, et consécutives d'une temporalité qui se doit d'être adaptée à la fragilité et à la richesse du milieu.

Ce parcours n'a pas d'autre destination que le temps de son déroulement.

En son ancre, le pied perd toute certitude, le regard tout lointain, la tête toute perspective.

On ne traverse pas réellement un étang mais on chemine dans une densité humide et ombragée qui semble traverser librement tout étant qui s'y trouve.

Être étang n'a pas été conçue pour définir au site une forme, mais explore les modalités d'une immersion, que le lieu semblerait avoir autorisée.

Christophe Gonnet, né en 1967 à Tain l'Hermitage (26), Diplômé de l'École des Beaux Arts de Valence en 1991. Vit et travaille à Saint-Julien-Molin-Molette (42). Maître de Conférences ATR à l'ENSA Lyon.

Depuis près de trente ans **Christophe Gonnet** interroge au travers de ses installations monumentales et de ses œuvres in situ, la diversité des processus de dialogue entre l'homme et la nature et les protocoles de leurs temporalités. D'équilibres en effleurements, de parcours hors sol en espaces suspendus, chacun de ses projets procède d'une écoute approfondie du milieu dans lequel il s'inscrit, et d'interrogations spécifiques en direction des visiteurs qui, pour quelques instants, les habitent et en prolongent le sens.

